

Contrat de filière eco-industrie

Energies renouvelables

Le contrat de filière a été présenté par Monsieur Jean Louis BAL, Président du syndicat des énergies renouvelables, vice-président du groupe de travail « production d'énergies renouvelables » au sein du comité stratégique de la filière éco-industrie, à Messieurs Philippe Martin, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et Arnaud Montebourg, ministre du redressement productif, le 9 Octobre 2013, à l'occasion d'une réunion plénière du comité.

Editorial du Président du CSF

Les éco-entreprises ont été les premières à percevoir que la protection de l'environnement, habituellement appréhendée comme une contrainte pesant sur l'économie, était en réalité une opportunité pour stimuler le tissu économique et créer massivement des emplois.

La filière des éco-entreprises représente un potentiel économique considérable et évolue sur des marchés en pleine expansion. La France dispose de véritables atouts.

Dans un contexte de compétition mondiale exacerbée, où chaque pays engage son plan de relance vert, seule une véritable prise de conscience des enjeux stratégiques par l'ensemble des acteurs et une volonté politique forte peuvent permettre à la France de jouer un rôle de premier plan.

L'objectif du COSEI est clair : favoriser le développement des éco-entreprises françaises en agissant sur tous les leviers : structuration, innovation, financement, développement commercial, exportation et formation.

À un moment où l'emploi, la transition énergétique et écologique et le rétablissement de la balance commerciale sont autant de priorités nationales, les professionnels engagent leurs expertises et leurs moyens et entendent participer, au côté de l'État, à construire une stratégie conjointe pour les années à venir.



Carte d'identité de la filière

•**Périmètre de la filière** : éolien (terrestre et maritime), solaire (photovoltaïque, thermodynamique, thermique), biogaz, biocarburants, biomasse solide pour chaleur, électricité et carburants, hydroélectricité, énergies renouvelables marines, pompes à chaleur et géothermie. De la R&D au marché en passant par la fabrication des équipements sur toute la chaîne de valeur.

•**Poids économique**

-emplois : 100 000 en 2011 (source ADEME, Etude Marchés et Emplois EnR et Efficacité Energétique)

-chiffre d'affaires : 22 100 M€ en 2010, 19 800 M€ en 2011, décroissance de 10 % (source ADEME)

-exportation d'équipements : 1 450 M€, importation équipements : 3 000 M€, solde négatif de 1 550 M€ (source ADEME)

Principaux acteurs

Entreprises

- Les grandes entreprises : Alstom, Areva, DCNS, EDF, GDF-Suez, St Gobain, Schneider, Sofiprotéol, Téréos, Total, Air Liquide, Technip ...
- Les ETI : CIAT, CNIM, MPO, Photowat, Poujoulat, Albioma, Soitec...
- Syndicats professionnels : Afpac, AFPG, CIBE, Club Biogaz, Enerplan, ESTERIFRANCE, FEE, FNB, France Hydroélectricité, GICAN, Gimelec, SER, SNPAA, UCFE, Uniclina
- Pôles de compétitivité : Alsace Energivie, Capénergies, Derbi, IAR, S2E2, Tenerrdis, Poles Mer
- Organismes de recherche : BRGM, CEA, CNRS, France Energies Marines, IFPEN, IFREMER, INES, INRA, IRDEP, Universités et Ecoles d'ingénieurs
- Plusieurs milliers de PME ou TPE, dont les installateurs de systèmes individuels, collectifs ou à usage professionnel.

Le contrat de filière

Le contrat de filière a été construit entre les mois de septembre 2012 et juin 2013, sous la responsabilité de Jean Louis BAL. Outre le groupe plénier attaché à la rédaction du corpus commun, il a été constitué autant de groupes de travail que de technologies et sous filières concernées, chargés de rédiger les annexes thématiques. Les documents ont été approuvés le 17 Mai 2013 en séance plénière du GT.

Afin de répondre aux enjeux identifiés, le contrat de filière engage les partenaires dans des actions au bénéfice de l'ensemble des acteurs, dans le contexte du débat national sur la transition énergétique auquel il apporte la contribution collective des industriels. Son architecture est la suivante :

Action 1 : Accompagner la transition énergétique par le développement de filières industrielles compétitives, progressivement indépendantes des soutiens publics

Sous-action 1.1 Créer 125 000 emplois supplémentaires à l'échéance 2020 pour atteindre le total de 225 000	Pilote SER	Calendrier 2013/2020
Sous-action 1.2 Vers une valorisation de la production des filières EnR les plus matures par des mécanismes de soutiens compatibles avec le bon fonctionnement du marché, tenant compte des services apportés et accessibles aux entreprises de toutes tailles	Pilote DGEC	Calendrier 2013/2020
Sous-action 1.3 Faire progresser les filières émergentes vers des niveaux de prix qui augurent d'une rentabilité avant 2030.	Pilote SER	Calendrier 2013/2020

Action 2 : Renforcer la compétitivité de l'offre française sur les marchés internationaux

Sous-action 2.1 Rendre compétitive l'offre à l'export sur les technologies émergentes où la France a un potentiel	Pilote Sous-groupe Export du COSEI	Calendrier 2013/2020
Sous-action 2.2 Rendre positive la balance commerciale des équipements destinés à la production d'énergies renouvelables	Pilote SER	Calendrier 2013/2020

Action 3 : Un cadre réglementaire, fiscal, tarifaire et de soutien visible et pérenne où la transition vers des mécanismes de marché est planifiée entre pouvoirs publics et organisations professionnelles.

	Pilote	Calendrier
	DGEC	2013/2014

Action 4 : Une politique de soutien à l'offre grâce à l'innovation et la qualité

Sous action 4.1	Pilote	Calendrier
Poursuite des programmes d'Investissements d'avenir et le soutien de la Banque publique d'investissements	CGI/DGEC/DG RI/DGCIS/ADE ME	2014
Sous action 4.2	Pilote	Calendrier
Définir les axes prioritaires pour la R&D	Pouvoirs publics/SER	2014
Sous action 4.3	Pilote	Calendrier
Une politique de formation qui accompagne et prépare les salariés aux nouveaux métiers	Pouvoirs publics/SER	2014

Action 5 Solidarité de filière/rerelations grands-groupes PME

Sous action 5.1	Pilote	Calendrier
Equité des relations	Médiation interentreprises	2013/2014
Sous action 5.2	Pilote	Calendrier
Développement d'un tissu d'ETI	BPI/DGCIS	2013/2020

Action 6 Financement

Sous action 6.1 :	Pilote	Calendrier
Financement de l'innovation	BPI/DGCIS	2013/2014
Sous action 6.2 :	Pilote	Calendrier
Financement de projets	BPI /DGCIS	2014/2020
Sous action 6.3 :	Pilote	Calendrier
Financements internationaux	DGT/DGCIS	2013/2017

Engagements réciproques des acteurs de la filière et de l'Etat

Chacune des actions du contrat de filière est porteuse d'engagements réciproques des acteurs de la filière et de l'Etat.

	Engagements de l'Etat et des organismes d'Etat	Engagements des acteurs de la filière
Action 1 :		
Accompagner la transition énergétique par le développement de filières industrielles compétitives, progressivement indépendantes des soutiens publics	Une visibilité sur les orientations politiques et les critères de choix pour le développement du système énergétique français et les volumes cibles. Un marché de l'énergie où les tarifs réglementés de l'électricité et du gaz reflètent la réalité des coûts et permettent de valoriser les avantages spécifiques des EnR.	Investissement dans des outils industriels, neufs ou existants, produisant tout ou partie des équipements utilisés sur le marché français de façon à réduire le déficit de la balance commerciale des équipements EnR en veillant à ne pas augmenter le coût global des projets
Action 2 :		
Renforcer la compétitivité de l'offre française sur les marchés internationaux		Organiser les différentes filières pour approcher les marchés internationaux de façon collective avec des offres intégrées
Action 3 :		
Un cadre réglementaire, fiscal, tarifaire et de soutien visible et pérenne où la transition vers des mécanismes de marché est planifiée entre pouvoirs publics et organisations professionnelles.	L'engagement de la concertation en vue de définir les orientations futures, sera à définir dans le cadre notamment de la préparation du projet de loi d'orientation pour la transition énergétique. Par ailleurs, le plan industriel « énergies renouvelables » pourra apporter des contributions utiles à ces travaux.	Idem

Action 4 :

Politique de soutien à l'offre grâce à l'innovation et la qualité

Une politique de soutien à l'offre grâce à l'innovation, avec, notamment, la poursuite des programmes d'Investissements d'avenir et le soutien de la Banque publique d'investissements aux acteurs du secteur et, particulièrement, aux PME et ETI dans l'optique d'une compétitivité accrue des produits et services français à l'exportation

Participer activement aux investissements dans des technologies innovantes (toutes filières)

Poursuivre la politique de labellisation et de certification tant sur les produits que sur les services.

Action 5 :

Solidarité de filière/rerelations grands-groupes PME

Médiation inter-entreprises

Signature de la charte des relations inter-entreprises

Action 6 :

Financement

Mobilisation de la BPI
Pérennisation des programmes dédiés aux EnR dans les investissements d'avenir
Soutien de l'Etat auprès de la BEI
Une valorisation économique des émissions de GES évitées compatibles avec les objectifs de réduction d'un facteur 4 à l'horizon 2050 et traduite par des règles fiscales comme une taxe carbone ou des subventions appliquées aux énergies renouvelables.

Proposer des programmes de développement et d'industrialisation visant des niveaux de prix et une d'une rentabilité avant 2030. (biogaz, énergies marines, éolien en mer, ...). Pour assurer cette progression, la profession s'appuiera sur la R&D/Innovation, indispensable à la suppression des verrous technologiques actuels.

Fiche Action 1

Accompagner la transition énergétique par le développement de filières industrielles compétitives, progressivement indépendantes des soutiens publics

Résumé : engager en accord avec les pouvoirs publics une transition progressive vers une valorisation de la production des filières EnR les plus matures par des mécanismes de soutiens compatibles avec le bon fonctionnement du marché tout en garantissant à tous les producteurs, quelle que soit leur taille, un accès équitable à ces dispositifs de soutiens. (Solaire photovoltaïque, éolien terrestre, hydroélectricité, biomasse chaleur, biocarburants de 1^{ère} génération, géothermie chaleur, géothermie électricité dans les DOM, biogaz, solaire thermique, pompes à chaleur).

La filière s'inscrit dans les objectifs 2020 définis par la Directive européenne 2009/28/CE, confirmés et complétés par le Président de la République lors de la Conférence environnementale. La part des EnR doit s'élever en 2020 à 23 % de la consommation en énergie finale contre 9 % en 2009 et 13,1 % en fin 2011. Cette part devra continuer à progresser après 2020 pour contribuer à la diminution des émissions de GES (40 % en 2030, 60 % en 2040) et à la réduction de la part du nucléaire à 50 % du mix électrique en 2025. Ce développement en énergie doit s'accompagner d'un développement d'une filière industrielle française avec un objectif de création d'emplois sur le sol français et d'une balance commerciale des équipements EnR positive.

Développer une production d'énergie renouvelable en France pour réduire notre impact carbone demande un soutien financier de la collectivité nationale. Ce développement peut en optimisant les coûts et en développant l'activité industrielle en France. En 2020, les emplois dans le domaine des EnR seront au nombre de 225 000 si les mesures demandées par les professionnels, pour le respect des objectifs nationaux, sont mises en œuvre. Les entreprises françaises sont aujourd'hui présentes, à des degrés divers de développement, sur la quasi-totalité de la chaîne de la valeur dans chacune des filières EnR.

Le développement à grande échelle des EnR est un mouvement mondial en croissance de 20 à 30 % par an depuis 10 ans. Le marché mondial a atteint 260 milliards de \$ en 2012. Selon les scénarios de l'AIE, cette croissance va continuer et sera d'autant plus forte que la lutte contre le changement climatique fera l'objet de politique affirmée. Les entreprises françaises participent déjà à ce marché mais de manière insuffisante au regard de leurs compétences.

La profession des Energies renouvelables, rassemblant les associations professionnelles listées en annexe, exprime sa volonté de créer une véritable filière industrielle française des Energies renouvelables et, à ce titre, s'engage à :

- Créer 125 000 emplois supplémentaires en France à l'échéance 2020, pour atteindre le total de 225 000.
- Engager en accord avec les pouvoirs publics une transition progressive vers une valorisation de la production des filières EnR les plus matures par des mécanismes de soutiens compatibles avec le bon fonctionnement du marché tout en garantissant à tous les producteurs, quelle que soit leur taille, un accès équitable à ces dispositifs de soutiens. (Solaire photovoltaïque, éolien terrestre, hydroélectricité, biomasse chaleur, biocarburants de 1^{ère} génération, géothermie chaleur, géothermie électricité dans les DOM, biogaz, solaire thermique, pompes à chaleur).
- Faire progresser les filières émergentes vers des niveaux de prix, sous-filières qui augurent d'une rentabilité avant 2030. (Energies marines, Eolien en mer, ...). Pour assurer cette progression, la

profession s'appuiera sur la R&D/Innovation, indispensable à la suppression des verrous technologiques actuels.

- Renforcer la compétitivité de l'offre française sur les marchés internationaux ou la rendre compétitive pour les filières émergentes, y compris pour le solaire thermodynamique et le solaire photovoltaïque à concentration qui n'ont que peu de débouchés sur le territoire national.

- Rendre positive la balance commerciale des équipements destinés à la production d'énergies renouvelables.

Sous-action 1.1	Pilote	Calendrier
Créer 125 000 emplois supplémentaires à l'échéance 2020 pour atteindre le total de 225 000	SER	2013-2016

Sous-action 1.2	Pilote	Calendrier
Vers une valorisation de la production des filières EnR les plus matures par des mécanismes de soutiens compatibles avec le bon fonctionnement du marché	DGEC	2013/2020

Sous-action 1.3	Pilote	Calendrier
Faire progresser les filières émergentes vers des niveaux de prix, sous-filières qui augurent d'une rentabilité avant 2030	SER	2013/2020

Fiche Action 2

Renforcer la compétitivité de l'offre française sur les marchés internationaux

L'activité internationale doit s'inscrire dans la politique nationale globale de « Diplomatie économique » impulsée par le ministère des Affaires étrangères et le ministère du Commerce extérieur. Il convient notamment de promouvoir chaque filière (« Windustry France » dans l'éolien, « French Fire » dans le chauffage au bois domestique, « France Solar Industry » pour le Solaire thermodynamique et photovoltaïque, structuration de la filière géothermie à l'export lancée par l'ADEME, etc.) vers les marchés les plus adaptés à leurs spécificités.

Cette politique de promotion doit être partagée entre les professionnels et les administrations et relayée régulièrement lors des nombreux contacts que peuvent avoir les services administratifs français avec leurs interlocuteurs étrangers (que ce soit au niveau du PEXE, du Club ADEME international, la Direction des entreprises et de l'économie internationale du ministère des Affaires étrangères, d'UBIFRANCE, des missions économiques ou des rencontres internationales auxquelles peuvent participer le CGDD, la DGEC ou la DGCIS). Les organisations professionnelles et l'Agence française de développement (AFD) conviennent d'une concertation régulière sur les programmes que l'AFD envisage de financer afin que les industriels français soient préparés à s'intégrer dans ces programmes pour lesquels l'AFD apporte une aide non liée.

Les associations professionnelles doivent accentuer vigoureusement leurs relations avec les instances internationales telles que la Commission européenne, la Banque mondiale, l'IRENA.

Elles sont de plus conscientes des enjeux liés à la normalisation et, avec le soutien des pouvoirs publics, augmenteront leur participation, déjà réelle, aux instances internationales de normalisation.

Sous-action 2.1	Pilote	Calendrier
Rendre compétitive l'offre à l'export sur les technologies émergentes où la France a un potentiel		
projet démarche de soutien à l'export notamment pour les PME et ETI exprimée dans les annexes des filières photovoltaïque, solaire thermodynamique, éolien terrestre et maritime et géothermie.	Sous-groupe Export du COSEI	2013/2017

Sous-action 2.2	Pilote	Calendrier
Rendre positive la balance commerciale des équipements destinés à la production d'énergies renouvelables	SER	2013/2020

Fiche Action 3

Un cadre réglementaire, fiscal, tarifaire et de soutien visible et pérenne où la transition vers des mécanismes de marché est planifiée entre pouvoirs publics et organisations professionnelles.

<p>L'engagement de la concertation en vue de définir les orientations futures, par technologie et par type d'outil sera à définir dans le cadre notamment de la préparation du projet de loi d'orientation pour la transition énergétique. Par ailleurs , le plan industriel « énergies renouvelables » pourra apporter des contributions utiles à ces travaux.</p>	<p>Pilote DGEC</p>	<p>Calendrier 2013/2020</p>
---	-------------------------------	--

Fiche Action 4

Politique de soutien à l'offre grâce à l'innovation et la qualité

La transposition des résultats de la R&D, très riches dans plusieurs secteurs EnR, reste l'un des défis majeurs à surmonter. Le marché national, bien que globalement croissant depuis 10 ans, est soumis à de fréquents « Stop and go », ce qui rompt la confiance des investisseurs et des financeurs. Dans ce contexte, il est particulièrement difficile pour les PME et les ETI de convaincre les investisseurs même si les évolutions de marché sont prometteuses, en particulier à l'export. Une stabilisation du cadre réglementaire, fiscal et tarifaire est indispensable de même que l'intervention d'organismes de financement capables d'assumer la plus grande partie des risques sans exiger en retour une rémunération d'investisseur avisé.

La mise en place des financements liés au Programme des investissements d'avenir a permis le lancement de plusieurs appels à manifestation d'intérêt (AMI) dans le domaine des énergies marines, du solaire photovoltaïque, du solaire thermodynamique et de l'éolien. Ces exercices permettent de structurer les filières autour de projets collaboratifs qui peuvent être très significatifs (les montants d'aide pouvant représenter jusqu'à 15 M€).

Pour qu'ils soient efficaces, il faut inscrire ces exercices dans la durée. Les cahiers des charges de ces AMI sont l'occasion pour les pouvoirs publics d'imposer des modes de fonctionnement entre partenaires qui préservent les intérêts des PME et ETI, notamment en termes de propriété industrielle. Un sujet très important est celui des centres d'essais ou d'installations pilotes permettant de tester des technologies innovantes avant de les proposer sur les marchés. Ces outils constituent des investissements très lourds et très risqués. Leur financement par le secteur privé ne peut être réalisé sans un apport public visant notamment à réduire le risque pour l'investisseur privé.

Les axes de R&D ont été définis dans les feuilles de route de l'ADEME réalisées dans le cadre du Programme des investissements d'avenir. Ils portent sur l'amélioration des technologies de conversion déjà déployées comme le photovoltaïque, la géothermie ou l'éolien, la mise au point de technologies dans des filières émergentes, biocarburants avancés, énergies marines renouvelables ou le solaire thermodynamique. Ils portent également sur la problématique de l'intégration à grande échelle des énergies renouvelables fluctuantes dans les systèmes électriques et dans les bâtiments, abordés par le GT Efficacité énergétique du COSEI. La France dispose d'atouts considérables dans le domaine de la gestion de l'énergie et, avec les territoires insulaires (DOM et Corse), d'un contexte énergétique permettant de tester des innovations en matière de gestion de la demande et des énergies fluctuantes.

Face aux mutations économiques en cours, la politique de formation doit permettre d'accompagner les salariés de l'ensemble de la filière (formation continue) et de préparer les futurs salariés aux nouveaux métiers liés au développement des EnR (formation initiale). Ces formations doivent s'adresser à tous les niveaux de qualification de qualification (ingénieur, Etam, ouvriers) et tous les types de métiers : scientifiques, économistes, juristes, artisans.

Une analyse des besoins en compétences de ces filières et un inventaire des formations existantes seront dressés, sous-filière par sous-filière, en vue d'élaborer, avec l'appui de l'Etat des plans d'actions pour accompagner l'acquisition des nouvelles compétences et l'adaptation de l'offre de formation.

Un système de labellisation français des centres et programmes de formation pourrait venir compléter le système actuel, et intégrer les spécificités du marché français.

Fiche Action 5

Solidarité de filière/rerelations grands-groupes PME

Résumé : Les filières EnR sont en cours d'édification. Pour bon nombre d'entre elles, les grands groupes industriels et énergétiques peuvent y jouer un rôle de locomotive et entraîner avec eux les PME/ETI. La démarche gagne à être organisée à l'instar du projet Windustry France où un organisme fédérateur organise l'identification des sous-traitants et fournisseurs potentiels pour les grands donneurs d'ordres de l'industrie éolienne. Cet organisme accompagne ensuite les entreprises sélectionnées dans la mise à niveau de leur outil industriel en vue de répondre aux exigences de coûts et de qualité des donneurs d'ordres. Cette démarche peut être dupliquée en tenant compte des spécificités de chacune des filières.

Le GT EnR du COSEI bénéficiera également des actions collectives et plus larges lancées par le GT relation Grands comptes/PME du COSEI.

Les grands acteurs de la filière (grands groupes privés ou publics, ETI, PME, collectivités) sont encouragés à s'engager dans une démarche d'équité vis-à-vis de leurs fournisseurs et partenaires en signant la Charte des relations inter-entreprises annexée au présent contrat.

La filière encourage fortement l'appel à la médiation inter-entreprises dans une première étape et à co-construire dans une deuxième étape une médiation inter-entreprises et inter-fédérations au sein de la filière, selon les deux axes suivants :

- Préventif : veiller aux bonnes relations inter-entreprises (respect de la loi, charte de bonnes pratiques).
- Curatif : régler les conflits inter-entreprises en faisant émerger des solutions.

La filière encourage ses grands acteurs à s'engager dans une dynamique d'ouverture à de nouvelles offres émanant de PME innovantes et de renforcement, en France et à l'international, de celles qui sont devenues fournisseurs ou partenaires. Pour cela, la filière met en place un plan d'actions collectif, pouvant intégrer les plans d'actions individuels des grands comptes membres de l'association Pacte PME. Ce plan d'actions sera mis à jour tous les ans.

Un dossier de suivi annuel sera également publié par la filière, pouvant intégrer une consolidation des éléments des dossiers de suivi confidentiel réalisés avec chacun des grands comptes membres du Pacte PME (indicateurs, baromètre fournisseurs, avis du comité de suivi paritaire du Pacte PME, plan de progrès le cas échéant, exemples de « success stories »).

Fiche Action 6

Financement

Les besoins de financement du secteur des EnR sont de trois ordres : financement de l'innovation, financement des entreprises et de leurs projets, financement de la promotion à l'export. Le plan industriel « Energies renouvelables » constituera un vecteur privilégié de mise au point opérationnelle de solutions adaptées, en associant les principales parties prenantes.

Sous action 6.1 :	Pilote	Calendrier
Financement de l'innovation		
- prolonger le programme des Investissements d'avenir dans le domaine des EnR	CGI/DGCIS/ DGEC/DGRI	2013/2014
- cibler l'investissement en capital patient ou en prêt de longue durée des PME et ETI du secteur en visant notamment à réduire le poids du risque pour ces entreprises.	BPI/DGCIS	
Sous action 6.2 :	Pilote	Calendrier
Financement de projets		
- développer une offre de financement à faibles taux d'intérêts pour les projets développant des EnR, comme le fait la KfW en Allemagne ou la Green Investment Bank au Royaume-Uni	BPI/DGCIS	2014/2020
Sous action 6.3 :	Pilote	Calendrier
Financement internationaux		
- cibler les fonds disponibles pour la promotion des produits et services français à l'exportation (Fasep, Réserve pays émergents) sur les EnR. Ils doivent notamment permettre de financer des pilotes ou démonstrateurs dans les pays cibles.	DGT/DGCIS	2014/2017